

NOM et PRENOM DE L'ÉLÈVE :

MANDAT DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES SEPA

En signant ce formulaire de mandat de prélèvements automatiques, vous autorisez le lycée Victor & Hélène BASCH à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

ATTENTION : PAS DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE LORSQUE LES ELEVES SONT BOURSIERS

DESIGNATION DU CREANCIER

LYCEE VICTOR ET HELENE BASCH

15 avenue Charles et Raymonde Tillon - 35083 RENNES CEDEX

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : **FR 65 ESD 458329**

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

(RESPONSABLE DÉSIGNÉ COMME PAYANT LES FRAIS SCOLAIRES)

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

REFERENCES BANCAIRES DU COMPTE A DEBITER

IBAN :

BIC :

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les **prélèvements automatiques MENSUELS** ordonnés par le lycée Victor & Hélène BASCH. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le lycée Victor & Hélène BASCH*

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RIB

Date :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.
Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.